

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Isabelle Perron

<https://www.cadre21.org/membres/62eee7a4741018549fbbbb23>

Date d'obtention : 2021-09-24 18:10:05

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Discuter dans l'intention de soutenir la personne qui dénonce une situation.
Évaluer à l'aide de des questions prédéterminées sans poser de jugement.
Vérifier auprès des autres personnes impliqués.
Parler avec l'instigateur pour connaître sa version, ses intentions.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Il y a souvent des regrets, des peurs, des questionnements après avoir échangés des sextos. Sur le coup, les jeunes ne mesurent pas nécessairement la portée d'un geste.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Je crois que chaque étape est délicate. Ce n'est pas banal comme intervention. Ça peut rapidement devenir très émotif pour la victime. Il faut rester neutre et objectif à toutes les étapes.